

La LDH soutient

Taxi Téhéran, de Jafar Panahi

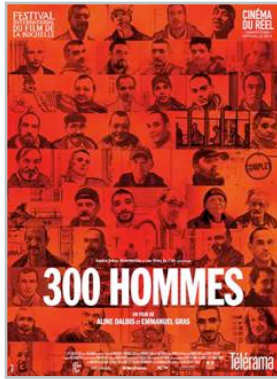


Les films de Jafar Panahi sont couverts de prix dans les plus grands festivals internationaux, mais ce film n'a pas été validé par le ministère de l'Orientation islamique. Depuis 2010, le réalisateur a reçu interdiction de tourner des films et de quitter l'Iran, sous peine de six ans de prison. D'ailleurs il a déjà été emprisonné. Alors il pose une caméra dans sa voiture et joue à faire le taxi, racontant une matinée à rouler dans Téhéran. La traversée est variée et parfois burlesque. Il prend des clients, rencontre des amis, va chercher sa nièce à la sortie de l'école.

Jafar Panahi dit que tous les sujets de bons romans et de bons films sont déjà pris. Pour trouver encore un bon sujet, il faut aller le chercher. C'est ce qu'il fait : le

monde vient à lui, malgré cette gageure de ne filmer que dans son taxi, et c'est ce que comprend la petite fille. Merveilleux pied de nez à la censure, et réflexion subtile sur le cinéma.

300 hommes, d'Aline Dalbis et Emmanuel Gras



Les deux coréalisateurs, qui avaient déjà approché cette problématique de l'hébergement d'urgence, font le portrait d'une humanité privée des attributs de la différenciation sociale, le logement, le travail, la voiture... une humanité qui n'habite plus le monde.

Ce documentaire a été tourné dans le CHRS Forbin (Marseille), institution datant de la fin du XIX^e siècle, qui fonctionne assez bien, et continue à accueillir ceux qu'on appelait à cette époque les « indigents ».

Ce qu'il s'y passe est livré au spectateur sans misérabilisme, sans aucune interview ni des pensionnaires ni des animateurs du

centre, sans aucune allusion au « dehors », mais uniquement à travers la captation de situations, d'atmosphères, de conversations entre hébergés, ou entre hébergés et personnels, à partir desquels le spectateur peut s'approcher de ces hommes seuls, à qui il ne reste que cette microsociété de l'accueil de nuit.

“Le mystère du journalisme jaune”

Une conférence gesticulée par Philippe Merlant, sur la critique des médias.



Jeudi 16 avril à 20h

au théâtre de l'Opprimé

78 rue du Charolais
Paris 12^{ème}

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM



Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h.
1^{er} mai : Paris 16

Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site, à l'adresse: <http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>. Elles peuvent être téléchargées pendant une semaine : aller dans la grille sur « l'invité du vendredi »

Agenda :

- **le samedi 11 avril à 15 h** : manifestation devant l'ambassade de Russie, pour dénoncer l'enlèvement et la détention d'A. Koltchenko et exiger sa libération immédiate ; devant l'ambassade d'Ukraine pour que son gouvernement revendique explicitement la libération d'Alexandr Koltchenko. *Infocom du 12 mars.*

- **lundi 13 avril à 19 h 30** : Un collectif de solidarité avec la Grèce réunissant des habitantes et habitants mobilisé-e-s du 13^e, un certain nombre d'organisations de gauche, les Alternatifs Paris Sud, Attac 13, Ensemble ! 5e-13e, la Galerie Le Bon Petit Diable, le NPA 13e, le PCF 13e, le Parti de Gauche 13e, vient de se créer dans le 13^e. Une réunion est prévue le **13 avril** prochain à Saint Hippolyte (salle la roulotte) à 19 h 30, pour en jeter les bases.

Invitée à participer à ce collectif notre section étudie la proposition.

Un appel du collectif RomParis:

Chaque mercredi de 15h à 17h : le collectif **RomParis** a besoin de ligueurs pour participer à la permanence d'accueil, au café associatif LE PETIT NEY (10 Avenue de la Porte de Montmartre, 75018 Paris). Responsable : André FEIGELES (LDH Paris 10/11).

Si vous n'êtes pas disponible à cet horaire, vous pouvez aussi parrainer une famille et l'accompagner dans ses démarches avec l'aide du collectif RomParis.

Vous voulez participer ?

Écrivez à la Fédération (fedeparis@ldh-france.org) qui fera suivre au collectif.

Prochaines réunions de section :
attention au changement de dates :

deux réunions seront consacrées à la préparation du congrès qui se tiendra au Mans les 23, 24 et 25 mai 2015.

mardi 5 mai à 20 h
et
jeudi 21 mai à 20h

à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M^o Maison Blanche



Contacts

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : Jules-mathieu Meunier
<julesm.meunier@yahoo.fr>
06 41 67 35 06

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

vendredi de 17h30 à 19h30 en salle B903, au 9^e étage dans le centre PMF. 90, rue de Tolbiac, 75013.
rusfparis1@gmx.fr

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Alice Bertin
alicebertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71
Sylvie Clavel
sylvie.clavel99@gmail.com

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités
Contact : Daniel Wald-Doghramadjan - daniel.wd@free.fr - 06 42 78 42 34

Actualités

de la section Paris 5^{ème} - 13^{ème}

N°46 - 9 AVRIL 2015

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h - les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : jvaudenay@gmail.com -

Groupe Etudiants:

Contacts:
Paul Robin: ldhomme513@gmail.com

Un appel de nos ligueurs au prétoire

Quelques ligueurs sont encore au prétoire ! Ils se sentent parfois bien utiles.

A la Cour Nationale du Droit d'Asile, un avocat leur a fait savoir la nécessité de la présence de citoyens - et ce n'est pas la première fois -!

A la 17^{ème} Chambre, l'avocat du MRAP s'est senti moins seul car les paroissiens de Saint Nicolas s'étaient déplacés en grand nombre pour soutenir leur prêtre accusé de crier un slogan raciste à l'égard de Madame Taubira.



Illustration Artus de Lavilléon pour M Le magazine du Monde

Quant à la présence d'observateurs aux audiences du Juge des Libertés et de la Détention, elle est indispensable car les étrangers y sont bien seuls et petit à petit les magistrats tiennent compte de cette présence...

L'équipe ne fonctionne pas avec rigidité et aimerait accueillir ceux qui disposent d'un peu de temps et sont intéressés par le fonctionnement de la justice ... **rendue en leur nom**, ne l'oublions pas.

Alice Bertin

Suzanne de Brunhoff est décédée ce mois-ci.

Economiste reconnue, elle était membre de notre section et du MRAP. Suzanne a été très active dans la mise en place de la permanence d'aide juridique aux étrangers.

Présente chaque samedi, elle écoutait, avec calme et empathie, chaque étranger lui exposer sa situation administrative mais aussi sa vie. Avec méthode et minutie, elle étudiait les textes de loi qui les concernaient. Nous travaillions en équipe et cela était très facile avec elle.

Il lui est arrivé aussi de dépasser cette écoute militante et de prendre à bras le corps certaines personnes, avec discrétion et générosité. C'est avec émotion que nous avons pu voir l'une d'elles à ses obsèques, et pourtant 20 ans s'étaient écoulés.

Suzanne a cessé de venir à la permanence pour répondre, me semble-t-il, aux demandes d'Attac car ses compétences en économie étaient précieuses à cette nouvelle association mais nous n'avons pas cessé de la côtoyer car ses engagements étaient, souvent, les mêmes que les nôtres.

Alice Bertin

Communiqué du collectif: “Pour un avenir solidaire”

Après les départementales 2015 : plus que jamais pour un avenir solidaire

Les résultats aux élections départementales confirment une forte défiance des citoyen-ne-s vis-à-vis de la représentation politique, notamment par l'importance de l'abstention et du vote blanc ainsi que par l'ancrage croissant des idées de l'extrême droite et de la droite extrême, construites autour du rejet de l'autre et du chacun pour soi.

Cette situation dangereuse est en partie alimentée par des difficultés économiques et sociales croissantes, par des politiques qui nourrissent un sentiment d'abandon et d'injustice, par des alternances politiques qui, depuis trente ans, ne débouchent sur aucune alternative et semblent impuissantes à résoudre les problèmes d'emploi, de justice sociale et d'urgence écologique.

Dans ce contexte difficile, l'extrême droite a beau jeu de multiplier les discours simplificateurs, les promesses abusives et des solutions qui sont aussi illusoire que dangereuses.

On le vérifie quand elle met en œuvre ses idées dans les municipalités qu'elle a conquises : suppression des aides sociales pour les chômeurs, des subventions aux centres sociaux, tentative de mise au pas de la société civile, changement des noms de rue pour glorifier des militaires factieux en Algérie, instrumentalisation du mot laïcité contre les musulman-ne-s...

Nous refusons cette marche vers la catastrophe. Car nous avons besoin d'espoir et de solidarité, d'un progrès garanti par l'accès aux droits de toutes et tous à tous les droits, permettant de s'attaquer aux inégalités, aux discriminations, aux discours de haine, d'exclusion, homophobes... Nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui veulent y contribuer en portant haut les valeurs d'égalité et de dignité pour, et avec, toutes et tous.

Des millions de personnes ont manifesté les 10 et 11 janvier pour refuser la violence et la haine, défendre la liberté et la fraternité. Le collectif « Pour un avenir solidaire » appelle à poursuivre et à développer cette mobilisation, à enraciner l'espoir, à faire souffler le vent d'une démocratie locale et nationale profondément renouvelée.

Le collectif « Pour un avenir solidaire », animé par des associations d'éducation populaire, féministes, de défense des droits et des syndicats, invite l'ensemble de nos concitoyen-ne-s à s'investir dans le débat, à prendre des initiatives, à interpeller les politiques pour affirmer ensemble que la liberté, l'égalité et la fraternité sont plus que jamais les clés de l'avenir dont nous avons besoin, avec une politique qui les met en œuvre concrètement.

Pour les soixante-dix organisations signataires, le comité d'animation :

Ligue des droits de l'Homme, Ligue de l'enseignement, Céméa, Francas, Afev, Le Planning familial, Conseil national des associations familiales laïques, Solidarité laïque, CGT, FSU, Unsa...

Prochaine action du collectif

samedi 2 mai 2015 : une journée pour l'égalité des droits. Elle vise à présenter des expériences et des combats menés au quotidien, fondés sur la citoyenneté active et le vivre ensemble, l'égalité des droits et le refus des discriminations.

Participeront également à cette journée des associations locales du 18ème arrondissement, en effet il s'agit à la fois d'un évènement local (la section LDHParis 18 est très impliquée) et parisien. **C'est pourquoi la participation des autres sections est très vivement souhaitée.**

Cette journée se déroulera sur le site de la Halle Pajol à l'intérieur dans la salle de spectacle et à l'extérieur sur l'esplanade où sera installé un village associatif, ce qui permettra le déroulement d'événements aussi différents que la

tenue de tables rondes (éducation / laïcité, égalité des droits, mobilisations et initiatives citoyennes) d'un théâtre forum, un spectacle sur les droits des enfants, un concert de clôture, des projections en continu, la présentation des activités des associations.

Les principaux organisateurs sont la LDH, la Ligue de l'Enseignement, les Cemea, les Francas.

Prochaine action de notre section:

Le projet de loi sur le renseignement sera débattu à compter du lundi 13 avril à l'assemblée nationale. La LDH a publié une note exprimant plus que des réserves vis à vis d'un projet qui n'organise pas la lutte contre le terrorisme, mais organise une surveillance généralisée de la société toute entière. Cette note est téléchargeable sur le site de la LDH

<http://www.ldh-france.org/projet-loi-relatif-au-renseignement/>

Notre section a adressé un courrier à nos deux députés, Mme Anne-Christine Lang et M. François Fillon :

“Comme d'autres associations, la Ligue des droits de l'Homme souhaite attirer votre attention sur les graves dérives attentatoires aux libertés contenues dans ce projet qui va donner des pouvoirs de surveillance accrus aux agences de surveillance sans prévoir de véritable contrôle indépendant. Surtout ce projet écarte tout contrôle a priori du juge judiciaire sur les mesures exorbitantes prises par ces agences (piratage des ordinateurs, espionnage des communications,...), alors que la constitution précise pourtant que « l'autorité judiciaire est gardienne des libertés individuelles ».

Nous nous proposons de diffuser un tract (sur les marchés entre autres) le week-end des 11-12 avril.

Il insiste :

- sur l'absence de contrôle des services de renseignement : *Surtout, les juges, pourtant gardiens des libertés individuelles selon la constitution, ne sont pas chargés d'autoriser ou de contrôler les dispositifs de surveillance.*

- la légalisation de pratiques illégales : *Le projet de loi donne le pouvoir aux agences de renseignement d'utiliser des « capteurs de proximité » dans le cadre d'opérations de terrain, afin de confirmer la localisation et l'identité de certaines personnes. Cette disposition a pour but de doter les services de renseignement français de la capacité d'intercepter et d'écouter les conversations téléphoniques de toute personne grâce à des capteurs IMSI.*



**Toutes les propositions de participation sont bienvenues !
La météo est favorable**

Et encore :

L'Observatoire des libertés et du numérique (OLN) vous appelle à amplifier le mouvement de contestation actuel contre ce projet de loi, en nous rassemblant nombreux **le lundi 13 avril 2015 à 12h30, place Edouard Herriot, à Paris**, à l'appel des associations et syndicats suivants : **OLN** : Cecil, Creis-Terminal, La Quadrature du Net, LDH, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la Magistrature, **Autres signataires** : Amnesty International, Attac, Fondation Copernic, Solidaires

République, Pluralisme et Démocratie

Le 27 mars dernier, à l'occasion de la clôture de l'exposition Jaurès, une conférence sur le thème « République, Pluralisme et Démocratie » a été donnée par J.P. Dubois, président d'honneur de la LDH. Sabrina Lagoug, une jeune

ligueuse de notre section y a assisté et nous en a fait un compte-rendu.

Au vu des difficultés rencontrées pour mobiliser quelques ligueurs ce soir-là, que dire de celles que rencontrent le tissu associatif et les partis politiques à être en résonance avec les préoccupations d'un grand nombre de nos concitoyens; problématique qui relève plus largement d'une crise des formes anciennes de la démocratie et de ses acteurs. Il est urgent de prendre en compte les transformations de la société et de penser les conditions qui feront que la démocratie sera effective, c'est à dire la nécessité d'une égalité réelle et le respect du pluralisme.

En premier lieu, le mot république est difficile à prendre dans le bon sens. Si en 1978, Giscard d'Estaing et François Léotard, à l'instar des Américains, fondent un Parti Républicain, il semblerait que Sarkozy envisage de modifier le nom de l'UMP avec la même intention après les élections départementales. Cela signifie que nous pouvons parfaitement envisager une récupération de l'idée de République; même Marine Le Pen, à l'occasion, s'affirme bonne républicaine ! Revenons donc aux fondamentaux. La République est née d'une alliance des conservateurs monarchistes et il faudra attendre la période du vote des grandes lois pour que s'enclenche un processus de démocratisation (lois de 1884 sur les communes et les syndicats, de 1901 pour les associations, de 1905 pour la liberté conscience et de culte ainsi que la séparation de l'Eglise et de l'Etat). Pour la Ligue, qui est née à ce moment-là, la démocratie et la république sont intimement et nécessairement liées. En d'autres termes, la république est effective, elle est vécue et se traduit en actes ou elle est invisible et impalpable; elle vit ou elle n'est rien.

Dès lors, la première question à aborder est celle de l'égalité. Théoriquement, il s'agit d'une question réglée puisque nous bénéficions d'une multitude de grands textes portant un nombre impressionnant d'affirmations de principes d'égalité. Concernant l'égalité politique, il est commun d'affirmer que le suffrage universel en France date de 1848. Pourtant il faut attendre 1945, et l'ordonnance du Général de Gaulle à Alger en 1944, pour que les femmes aient le droit de vote; ceci après 25 ans de confrontation entre la chambre des députés qui a voté une première proposition de loi en 1919 et les sénateurs qui, à huit reprises, bloqueront le projet de loi, au nom de la laïcité ! Aujourd'hui, la situation n'est toujours pas satisfaisante. En effet, depuis notre congrès de 1985, la Ligue se bat pour le suffrage des résidents étrangers extra-communautaires. Tous les êtres humains qui résident durablement quelque part doivent pouvoir voter, quelle que soit leur nationalité. Or, nous sommes dans un monde où il y a de plus en plus de migrations et cela va s'accroître avec l'arrivée des réfugiés climatiques. Une question se pose donc, allons-nous entériner le fait qu'il y aura de moins en moins de citoyens dans le monde ? Cela signifierait que nous aurons de plus en plus de situations comparables à celles de certaines villes de Seine Saint Denis où près de 30% des adultes n'ont pas le droit de vote ! Nous continuons donc à revendiquer la citoyenneté de résidence pour les scrutins locaux parce que la commune est l'école de la démocratie (Tocqueville), mais surtout parce que depuis 1992 et la création de la citoyenneté européenne, les étrangers ressortissants de l'UE ont le droit de vote et d'éligibilité aux municipales, ce qui constitue un tri inacceptable entre étrangers européens et les autres... sénégalais, maliens, serbes, ... ou américains !

De même, l'égalité politique, c'est aussi la citoyenneté sociale ! Que fait-on de son droit de vote lorsque l'on est désaffilié ? (La désaffiliation est un terme introduit par le sociologue Robert Castel de préférence à celui d'exclusion, devenu un mot-valise ne rendant pas compte de la spécificité des situations). Quand on est SDF ou encore en prison ? Comment ramener ces populations vers les urnes ? En rendant le droit de vote obligatoire pour certains, solution merveilleuse qui renverserait la courbe de l'abstention, ferait exploser les scores du FN et le nombre de bulletins blancs ou nuls, certainement griffonnés d'horreurs que la politesse nous interdit de retranscrire en public. Le vote obligatoire, ou notre superbe démocratie Potemkine ! Il devient impératif de chercher à comprendre pourquoi les citoyens perdent l'envie de se rendre aux urnes. Cela revient à penser la citoyenneté sociale. En

effet, la citoyenneté ne s'exerce pas seulement les jours d'élections, mais tout le temps et partout. C'est comprendre que la participation électorale est un droit et que nous l'exerçons lorsque que nous nous sentons considérés comme citoyens, or, pour se sentir comme tel il faut aussi être reconnu comme tel. La citoyenneté politique n'est donc pas séparable de la citoyenneté sociale et la citoyenneté sociale suppose la garantie des droits fondamentaux (droit à l'éducation, au travail, à la santé, au logement...)

Enfin, la démocratie vit du pluralisme, pluralisme politique certes, mais aussi culturel. Pour mieux comprendre, il suffit de rappeler les principes de la loi de 1905 :

- La république garantit la liberté ABSOLUE de conscience à tous

- Elle garantit la liberté des cultes sous la seule réserve de l'ordre public.

«À tous » est le plus important. Que vous soyez athée, croyant, agnostique, vous avez les mêmes droits. De même, tout individu peut librement manifester en public une croyance ou une non croyance. La seule réserve restant l'ordre public (c'est-à-dire respecter la liberté de chacun). Nous avons ici tordu le cou à un lieu commun: la religion n'est pas renvoyée dans la sphère privée avec la loi de 1905. Les cultes se manifestent en public et les lieux de culte sont publics. Nous ne sommes pas obligés de nous cacher pour prier. La réalité est donc plus complexe. Dans notre république, nous avons en réalité trois sphères :

- La sphère publique institutionnelle, qui interdit tout signe religieux

- A l'autre bout, nous avons les lieux privés, c'est-à-dire les lieux qui nécessitent une invitation et où chacun est libre

- Entre les deux, nous avons les lieux publics, l'agora. Les lieux où les citoyens se rencontrent librement et où il est permis de manifester quand on est syndicaliste, ou membre d'un parti politique ou d'une délégation religieuse.

La démocratie vit de la pluralité d'associations, de syndicats, de partis politiques, de communautés philosophiques et religieuses. Les citoyens libres construisent des corps intermédiaires qui défendent des opinions ou des intérêts communs. La démocratie doit donc respecter le pluralisme culturel ; et il n'est pas question de multiculturalisme, terme dangereux où chacun est assigné une place. Nous n'avons pas une identité, mais des appartenances (profession, appartenance culturelle, orientation politique ou sexuelle...). Cette vision des choses vaccine contre le communautarisme car il n'est plus question de négation des communautés. C'est la liberté de construire une identité, de la choisir, de choisir des appartenances.

Somme toute, les libertés sont des libertés collectives et il n'y a pas de démocratie sans égalité, sans pluralisme et sans combat social et politique collectif.

Chez nos voisins



La section Paris 14/6 a réalisé un livret intitulé « L'immigration en France – Tout ce que vous avez voulu(ne pas) savoir sans oser le demander »

Le projet :

- aborder successivement les préjugés les plus marquants, et démontrer qu'ils sont infondés. Ils sont contredits dans des faits et des chiffres.

- chercher des réponses, dans des études universitaires factuelles et chiffrées et/ou documentées à des sources officielles,

Commander le livret en ligne sur le site de la boutique LDH, au prix de 1 € :

<http://boutique.ldh-france.org/brochure-immigration-en-france.html>